



Règlement tournoi de Volley-Ball RNS – 2016 à LYON

ÉLIGIBILITÉ

Article 1

Le tournoi de volley-ball de la RNS 2016 est ouvert aux équipes féminines, masculines -ayant conformément remplies le formulaire d'inscription ainsi que réglées les frais d'engagement avant la date butoir du 27 février 2016.

Article 2

Le tournoi est composé au maximum 12 équipes féminines, et de 12 équipes masculines.

Article 3

Chaque équipe sera composée au maximum de **12 joueuses /joueurs – obligatoirement licencié(e)s RNS 2016**. Aucune licence ne sera éditée sur place.

Il n'y a pas de limites de joueurs malgaches ou non malgaches dans la composition de l'équipe.

Par contre, un seul joueur licencié non malgache sera autorisé à jouer sur le terrain.

Article 4

Un joueur, dont le nom n'a pas figuré dans la liste définitive lors de l'inscription et jusqu'à la date limite de rajout dans la liste, ne sera pas accepté pendant tous les matches.

Article 5

Un joueur inscrit dans une équipe évoluera dans cette même équipe du début à la fin du tournoi.

Article 6

Une équipe devra obligatoirement être composée de **6 joueurs** éligibles sur le terrain.
Une équipe composée de moins de 6 joueurs éligibles sur le terrain sera déclarée forfait.

OBLIGATIONS DES ÉQUIPES

Article 8

Chaque équipe et chaque membre de l'équipe devra s'engager à respecter, appliquer et se conformer à la charte de la RNS 2015.



Article 9

Chaque équipe devra nommer au sein de son effectif :

- un représentant ou responsable qui sera l'unique interlocuteur avec les institutions décisionnaires ;
- un arbitre principal ;
- un arbitre en second (scoreur)

Le représentant de l'équipe- s'il n'est pas joueur ou coach- n'a pas l'obligation d'être licencié.

La liste : représentant + arbitres, devra être communiquée avant le **20 Mars 2016** à l'équipe organisatrice.

Article 10

Afin de respecter le protocole de la RNS, chaque équipe devra avoir un équipement uniforme durant l'intégralité de la compétition :

- **maillot identique pour tous les membres excepté pour le libéro ;**
- **maillot numéroté (si possible) ;**
- **short + chaussures de sport**
- **les accessoires de compression musculaire (protection ou soutien) peuvent être portés**

RÈGLES DU TOURNOI

Article 11

Le tournoi se jouera en 6X6.

2 catégories distinctes : **Féminin, Masculin**

Article 12

Chaque match se déroulera selon les règles officielles de la F.F.V.B., à l'exception des points cités dans l'article 13.

Article 13

Les matches se jouent en 2 sets gagnants de 25 points avec 2 points d'écart et/ou 27 points maximum pour la première phase.

En cas d'égalité, un troisième set de 15 points sera joué avec 2 points d'écart ou 17 points maximum pour la première phase.

Pour la phase finale les matches se jouent en 2 sets gagnants de 25 avec 2 points d'écart et le troisième set en 15 avec 2 points d'écart. Il n'y a plus de points maximum dans cette phase.

Article 14

Chaque équipe pourra intégrer dans son effectif un libéro, qui sera identifié à chaque match.

La mise en place du libéro respectera les règles officielles de la FFVB.

DÉROULEMENT DU TOURNOI

Article 15

Le tournoi s'effectuera en 2 phases distinctes :

1- Phase qualificative : 11 équipes féminines et 11 équipes masculines

- 3 poules pour le tournoi féminin, et le tournoi masculin
- Les équipes seront réparties en fonction du classement obtenu lors de la RNS 2015 et d'un tirage au sort pour les autres équipes ou nouveaux inscrits.

- Points :
 - Victoire = 3 points
 - Défaite = 1 point
 - Forfait ou pénalité = 0 point

- Classement :
 - En fonction du nombre de points obtenus (victoire, défaite, forfait)
 - En cas d'égalité, seront pris en compte pour le classement à la fin des phases de poule :
 - le total des sets marqués/encaissés.
 - le total des points marqués/encaissés.
 - le vainqueur du match, en cas de confrontation directe s'il y a eu lieu.
 - En cas d'égalité parfaite et au cas où il n'y a pas eu de rencontre directe entre les équipes, les membres de la table de marque feront un tirage au sort entre les équipes concernées.

2-Phase finale :

- Phase des ¼ de finales, ½ finales et Finales : tournoi majeur et tournoi consolante
- Le classement final est déterminé en fonction du nombre de points obtenus lors de la phase finale

Article 16

Les matches seront tirés au sort selon la règle suivante :

Les **3** têtes de série sont les équipes vainqueur, finaliste et demi-finaliste **suivant leur classement respectif de la Rns 2015**

- A défaut de participation de l'une de ces équipes, l'équipe venant en position suivante de l'équipe manquante prendra sa place, et ainsi de suite.
- Toutes les autres équipes seront tirées au sort.
- 2 équipes d'une même association ne pourront être dans la même poule
- Une répartition en chapeau permettra d'équilibrer les poules.

Le tirage au sort aura lieu le **27 février 2016 à POISSY**



Article 17

Les matches commencent à **12h30** précises. Toutes les équipes inscrites ainsi que les arbitres doivent donc être présents sur site au plus tard à 12h00, pour l'heure du briefing de début de tournoi.

L'ordre des matches est planifié à l'avance et il n'y aura pas de dérogation en cas de retard d'une équipe.

L'équipe organisatrice se réserve le droit de modifier le déroulement du tournoi en cas de désistement d'équipes inscrites.

Cette modification, si elle a lieu, sera communiquée—le plus tôt possible - avant le début du tournoi.

Article 18

Chaque équipe ainsi que les arbitres désignés doivent se présenter à la table de marque **15 minutes avant le début prévu du match** pour signer la feuille de match.

L'horaire pris en compte est celui du tableau des matches fourni par l'organisation.

Il convient à chaque responsable d'équipe de vérifier l'horaire prévu.

Article 19

Une procédure de présentation et vérification des licences sera effectuée par les arbitres, avant chaque match. Les 2 capitaines assisteront à cette procédure.

Article 20

A la fin de chaque match :

- L'arbitre et les capitaines de chaque équipe devront signer la feuille de match.
- L'arbitre devra rapporter la feuille de match à la table de marque et indiquer s'il y a des éventuelles réclamations.

RÉCLAMATION(S), SANCTION(S)

Article 21

Toute réclamation relative à un défaut de licence ne sera pas considérée après le début du match.

Article 22

Toute réclamation devra être notifiée par écrit sur la feuille de match et apportée à la table de marque pour décision au plus tard dans les 10 minutes suivant la fin du match.

Seules les réclamations, dans le délai imparti, seront prises en compte.

Toute demande ultérieure ou non notifiée par écrit ne sera pas prise en compte.



Article 23

Toute réclamation notifiée et conforme à l'article 22 sera remise uniquement par **le représentant et/ou le capitaine de l'équipe**. Aucun autre membre de l'équipe, sauf si il y a été invité par un membre de l'organisation, ne pourra être présent lors des délibérations.

Article 24

Toute réclamation notifiée et conforme à l'article 18 sera examinée, validée et entérinée :

- En premier ressort par les arbitres du match.
- En deuxième ressort par le comité de salle en cas de contestation du ou des représentants des équipes concernés.
- En dernier recours par le comité d'éthique du CEN.

Article 25

Toute équipe non présente à la signature de la feuille de match, soit 15 minutes avant l'heure prévue du match, se verra sanctionnée de 5 points en moins pour le premier set.

Toute équipe non présente à l'heure du début du match ou retardant le début du match, se verra sanctionnée de 10 points en moins pour le premier set.

Toute équipe non présente 10 minutes après l'heure prévue du match se verra sanctionnée par la perte du premier set par le score de 25 à 0.

Toute équipe non présente 20 minutes après le début du match sera déclarée forfait et perdra le match 2 sets à 0.

Article 26

Toute équipe ne présentant pas l'arbitre désigné 10 minutes avant le début du match se verra sanctionnée d'une pénalité 3 points en moins pour le premier set de son prochain match.

Toute équipe ne présentant pas l'arbitre désigné à l'heure du début du match verra son équipe sanctionnée d'une pénalité 5 points en moins pour le premier set de son prochain match.

Toute équipe ne présentant pas l'arbitre désigné pour le match prévu et qui entraîne la réquisition d'un autre arbitre se verra, en plus des pénalités en points prévus, redevable d'une amende de 20€ qui sera prise sur la caution versée à l'engagement.

Article 27

Toute équipe dont les joueurs n'auront pas d'équipements uniformes (maillots, shorts) se verra sanctionnée de 5 points en moins par set, pour la première phase.

Toute équipe dont les joueurs n'auront pas d'équipements uniformes (maillots, shorts) se verra refuser de participation en phase finale.



Article 28

Toute équipe faisant jouer un joueur inéligible sera sanctionnée par un forfait pour le match en cours.
L'équipe concernée peut continuer le tournoi si la faute à été commise dans la phase de brassage.
La faute commise durant la phase finale entraînera l'exclusion de l'équipe.

TÊTES DE SÉRIES - 2016

Article 29

Les têtes de séries pour le tournoi 2016 sont :

Tournoi Féminin

- 1- ARMADAS -Vainqueur
- 2- ASCAM -Finaliste
- 3-AEOM

Tournoi Masculin

- 1- Grenoble - Vainqueur
- 2- JSA- Finaliste
- 3- CICHY 1